

Réunion du 10 novembre 2009

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la Mairie le 10/11/2009 à 19h30 sous la présidence de Pierre Bouxom, adjoint, Chantal COTTEREAU, Maire, Présidente du CCAS étant empêchée.

Etaient présents : Mmes DUQUESNOY, FERON, MEUNIER
Mrs BOUXOM, CAHOT, MALEON, VASSEUR

Absents excusés : Mme COTTEREAU, pouvoir donné à Mr BOUXOM
Mr ARDOUIN

Secrétaire de séance : Mr CAHOT

Délibérations

SECOURS AUX PERSONNES EN DIFFICULTE

Pierre Bouxom expose le cas d'une personne de la commune ayant perdu une partie de son travail et se trouvant en situation difficile dans l'attente des indemnités ASSEDIC.

L'assistante sociale ayant examiné son dossier est favorable à l'octroi d'une aide ponctuelle qui pourrait prendre la forme du paiement d'une facture d'eau, de gaz, d'électricité ou de téléphone à hauteur de 80€.

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

SUBVENTION SPECIALE POUR SORTIE SCOLAIRE

Le Conseil examine ensuite le cas d'une élève de la commune fréquentant la classe de CM1-CM2 aux GRANDES VENTES, et pour qui la directrice de cet établissement avait sollicité, par courrier en date du 30/09/2009, une aide de 30€ destinée au financement partielle d'une sortie pédagogique dans la région des châteaux de la Loire, aide octroyée par sa municipalité aux autres élèves.

Après délibérations, le Conseil considérant que la pratique est de ne subventionner que les élèves dépendant du SIVOS de la VARENNE, cette proposition est rejetée par 6 voix contre deux.

BONS DE CHAUFFAGE

Comme chaque année, le CCAS participera à hauteur de 100€ à l'achat de leur fuel par les personnes de la commune âgées de 70 ans et plus (un seul bon par foyer) d'ici à fin décembre.

Un bon de 100€ sera délivré aux personnes se chauffant par un autre moyen.

Les personnes qui le souhaitent pourront renoncer à cette aide.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des votants et sera reconductible chaque année sauf délibération contraire du Conseil. Ce dernier autorise en outre Mme la Présidente à effectuer les règlements correspondants.

APPROVISIONNEMENT POUR LE GOUTER DES ANCIENS

Les achats pour la préparation du colis seront effectués chez MUTANT à Dieppe et à la boulangerie de Torcy le Grand. Il en sera de même pour la préparation du goûter.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des votants et sera reconductible chaque année sauf délibération contraire du conseil.

COLIS DES ANCIENS

Selon la tradition, un colis d'une valeur de l'ordre de 30€ sera offert aux personnes de la commune âgées de 65 ans et plus, sa valeur sera portée à 45€ si deux personnes sont concernées au même foyer. Sa composition sera similaire à celle de l'année dernière.

La faculté de renoncement sera proposée aux bénéficiaires.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des votants et sera reconductible chaque année sauf délibération contraire du Conseil.

LIVRET DE CAISSE D'EPARGNE OFFERT AUX NOUVEAUX NES

Cette année, deux nouveaux nés se verront offrir un livret par La Caisse d'Epargne. Le CCAS complètera à hauteur de 40€ la somme offerte par l'Écureuil.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des votants et sera reconductible chaque année à l'occasion des naissances, sauf délibération contraire du Conseil.

PLANTATION D'UN ARBRE A L'OCCASION DE CHAQUE NAISSANCE

A l'occasion de chaque naissance d'un enfant de notre commune, un arbre sera planté sur le terrain de détente. D'une valeur de l'ordre de 30€, il sera choisi parmi les espèces décoratives : cerisier fleurs, prunus ...).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et sera reconductible chaque année sauf délibération contraire du Conseil.

BOUQUET DE FLEURS OFFERT AUX PARENTS DES NOUVEAUX NES

Considérant que les naissances donnent déjà lieu à l'abondement d'un livret de Caisse d'Epargne et qu'elles seront désormais saluées par la plantation d'un arbre, **le Conseil rejette cette proposition à l'unanimité des votants.**

BALLOTIN DE CHOCOLATS OFFERT AUX ANCIENS DU VILLAGE PARTIS EN MAISON DE RETRAITE

Un ballotin de chocolats d'une valeur maximale de 15€ sera offert aux personnes habitant notre commune et l'ayant quittée pour entrer en Maison de Retraite.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des votants et sera reconductible chaque année sauf délibération contraire du Conseil.

DISSOLUTION DU BUDGET DU CCAS

Après délibération, considérant que les ressources du CCAS proviennent exclusivement du budget communal et que le CCAS ne possède aucun patrimoine, **ses membres acceptent sa dissolution financière à l'unanimité des votants, à la condition expresse de conserver l'intégralité de leurs compétences, prérogatives et indépendance.** Cette décision prendra effet le 1^{er} janvier 2010; le solde de la comptabilité du CCAS sera alors intégré à celle de la Commune et ses charges seront supportées par le budget communal.

QUESTIONS DIVERSES

Convocations

Les membres du CCAS souhaitent que les convocations aux séances leurs soient adresser suffisamment à l'avance (une semaine avant si possible) afin de pouvoir l'intégrer dans leur agenda.

Procès verbaux

Les membres du CCAS souhaitent également que le PV de la précédente réunion soit joint aux convocations.

La séance est levée à 21h30.